

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-58

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION D'OBJECTIFS ET
DE FINANCEMENT AVEC LA CAF
DU RHONE POUR LE CENTRE DE
LOISIRS CALUIRE JEUNES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Depuis de nombreuses années, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse notamment au travers de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement ». Cette aide au fonctionnement est versée directement aux gestionnaires d'équipements.

Pour le centre de loisirs Caluire Jeunes, elle représente une recette annuelle d'environ 12 000 euros.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention d'objectifs et de financement conclue pour une période de quatre ans. La CAF du Rhône propose aujourd'hui à la Ville de renouveler ce partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019. Cette nouvelle convention intègre notamment en annexe une charte de la laïcité qui réaffirme les valeurs que la CAF souhaite partager avec ses partenaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Caluire Jeunes » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône ci-annexée ;

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Député-Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET